

Le Commandant de place informe les habitants

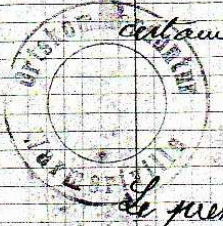
1°) que les objets précieux, or ou argent ainsi que les œuvres d'art qu'on ne peut emporter, peuvent être déposés à la Kom tu à partir du 22 mars à 9^h du matin. Ces objets doivent être emballés mais de manière à pouvoir être vérifiés facilement. L'emballage portera le nom et l'adresse du propriétaire. Une note détaillée l'accompagnera.

2°) - que chaque famille pourra déposer dans le fourgon à bagage un petit paquet de vêtements ou un seul paquet pour les petites familles. Plusieurs paquets pour les familles nombreuses.

3°) - Afin de faciliter l'embarquement, un numéro sera attribué à chaque personne. Les compartiments seront constitués à l'avance afin de grouper les membres d'une même famille.

4°) Les paquets à la main qu'on emporte avec soi, doivent entrer facilement dans le compartiment et être étiquetés d'une façon bien lisible au nom de la famille.

5°) Les voitures et enfants ne pourraient être autorisés que pour les familles ayant 1 ou 2 enfants au-dessous de 4 ans. Toutefois elles sont autorisées ce qui n'est pas encore.



Warrneriville le 20 mars 1917

Le présent avis sera affiché au magasin et la boulangerie communale.

Par ordre du Commandant de la place

1

Le départ de la population civile aura lieu
demain Jeudi matin à la gare de
Warmeriville

Tout le monde devra être rassemblé à
6^h $\frac{1}{2}$ dans la cour devant la gare
avec les bagages à la main

Les paquets de vivre^{qui} doivent être chargés
dans les fourgons et les voitures d'enfant autorisées
pour les familles ayant un enfant au dessous
de 4 ans devront être conduites à 5^h 30
dans la cour de ~~la~~ la fabrique tarmel
où des voitures les transporteront à
la gare

Warmeriville le 21 mars 1917

Pont-Maugis le 23 Mars 1917



Monsieur le maire
de Warméville

Nous avons le plaisir de vous faire savoir par l'intermédiaire de la commandantur de Raucourt que nous sommes arrivés en bonne santé au nombre de 90 dans la commune de Pont-Maugis; nous sommes tous bien logés chez les habitants.

Nous avons fait un excellent voyage.

Nous nous permettons de vous demander s'il vous serait possible de nous faire parvenir certains produits du ravitaillement américain que nous n'avons pu emporter comme riz, pommes de terre, céréales, pois, haricots, savon.

Nous vous en remercions à l'avance et vous présentons, Monsieur le maire, nos salutations sincères.

pour les évacués de Warméville

Léon Bonhomme

Pour légalisation de la signature
ce dessus

Le Maire
Rogues



Warméville le

1

Monsieur Le Maire de

par l'Intermédiaire de la Kommandantur de Warméville

ciés de Warméville habitant votre Commune?

° Nous vous informons que nous vous adressons par l'intermédiaire de la Kommandantur une certaine quantité de vivres provenant du Ravitaillement Ts. Arm. a repartir entre les personnes de Warméville qui habitent votre Commune et a repartir suivant le règlement général du Ravitaillement c-a-d par tête.

Vous trouverez inclus le détail de l'envoi, vous comprendrez facilement que nous ne pouvons envoyer que ce que nous avons disponibles.

° Avec les différents sacs de vivres expédiés par la Commune vous trouverez d'autres sacs paniers ou paquets de vivres ou vêtements adressés à leur famille par les habitants restés ici.

— Nous comptons sur vous pour vous entendre avec le Kommandant de votre Commune pour les faire parvenir à leur destinataire dont le nom est clairement indiqué sur chaque colis.

° Nous tenons spécialement à vous recommander ceux de nos Concitoyens qui se trouveraient dans la misère ou la maladie — Nous savons que vous n'hésitez pas à leur procurer toute l'assistance prévue par le règlement (gratuité etc...) frais qui seront naturellement au compte de la Commune de Warméville.

Mais le Conseil Communal demande en outre que vous fassiez tout ce qui sera raisonnablement nécessaire pour soulager nos Concitoyens, et il s'engage à vous rembourser les dépenses effectuées de ce chef.

Recevez Monsieur Le Maire, nos Salutations respectueuses

pour le Conseil Communal
Le Maire,

